

## RÉSUMÉ

### Rebâtir la confiance

PDF Québec a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du volumineux rapport « **Rebâtir la confiance** » publié en décembre dernier, fruit de deux ans de travail du comité composé de 21 experts en accompagnement de victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. Rappelons que ce comité avait été mandaté en mars 2019 par le gouvernement du Québec suite à la vague de dénonciations #AgressionsNonDénoncées et #MoiAussi.

Cet ambitieux rapport propose de très nombreuses recommandations qui visent à apporter des changements structurels majeurs et en profondeur au système judiciaire. Un des objectifs fondamentaux étant que les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale y soient mieux prises en charge, accompagnées et qu'elles puissent y obtenir des services et un soutien efficaces. Un autre objectif est d'aider les victimes à retrouver confiance dans le système de justice qui, aujourd'hui encore, n'est pas approprié pour traiter les affaires de d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

Parmi les 15 chapitres et 190 recommandations, notons la nécessité :

- d'octroyer à toutes les personnes victimes le droit dès la dénonciation à quatre heures de conseils juridiques gratuits, dans tous les domaines du droit, et ce, indépendamment de leur revenu;
- d'offrir un accompagnement continu aux victimes par un intervenant stable, qu'elles choisissent ou non de dénoncer le crime ou de judiciariser leur situation, dès la dénonciation et à travers tout le processus judiciaire, le cas échéant;
- d'offrir un accompagnement psychosocial/judiciaire conforme aux valeurs culturelles Autochtones;
- d'assurer un soutien et une information continue aux victimes à toutes les étapes du processus judiciaire;
- d'accompagner et soutenir les victimes à l'étape de l'exécution de la peine;
- d'agir de manière préventive et développer une offre de services adéquate et accessible aux auteurs de violence;
- d'assurer la cohérence des décisions de justice criminelles, familiales ou en protection de la jeunesse entre elles, notamment en créant un poste de coordonnateur judiciaire;
- d'instaurer un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violence conjugale;
- de développer de la formation continue et des formations spécialisées pour les intervenants médicaux et psychosociaux/judiciaires, les policiers, les

avocats, les procureurs et les juges en matière d'agressions sexuelles et de violence conjugale;

- d'agir de manière intégrée afin de considérer la problématique dans sa globalité et favoriser la confiance des victimes envers le système de justice.

PDF Québec a cependant tenu à souligner dans une lettre envoyée à madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine suite au dépôt de ce rapport, que l'emploi des termes « personnes victimes » utilisés tout au long du rapport, ne rend pas compte du fait que les femmes constituent la très grande majorité des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale puisque : « *Force est de constater qu'il existe un déséquilibre entre les sexes en matière d'agressions sexuelles et de violence conjugale : les victimes sont majoritairement des femmes et les auteurs principalement des hommes. Les femmes représentent 87% des victimes en agressions sexuelles et 77% en violence conjugale. Les hommes quant à eux, représentent 97 % des auteurs en agressions sexuelles et 79% en violence conjugale* » (Conseil du statut de la femme, *Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice : état de la situation*, Octobre 2020, p. 10)

PDF Québec continuera de veiller à ce que les droits des femmes ne soient pas relégués au second rang et figurent parmi les préoccupations majeures de toutes les instances décisionnelles.

Les recommandations énoncées par le rapport *Rebâtir la confiance* devront maintenant être mises en œuvre. Cela nécessitera une volonté politique et des moyens à la hauteur des recommandations et espoirs qu'ont fait naître ce rapport.

Danielle Bellange et Aude Exertier

Administratrices

Responsables du Comité violences et agressions sexuelles envers les femmes